

*l'apartheid*, on ne manifeste aucune solidarité, puisque pour Vorster il n'existe que des délinquants de droit commun.

60. Le problème du caractère colonial de l'Afrique du Sud est une question brûlante pour le peuple azanien. Ceux qui doutent du caractère colonial de l'Afrique du Sud devraient lire un mémorandum rédigé par le PAC à l'intention de l'OUA, dans lequel est expliqué le statut juridique de l'Afrique du Sud. Le Groupe de *l'apartheid* a mis ce document à la disposition des membres de la Commission.

61. Quand le Royaume-Uni a transféré l'autorité à une petite minorité blanche étrangère, il n'a pas réellement accordé l'indépendance au pays, mais a confié le pouvoir colonial à une minorité. L'Afrique du Sud envisage maintenant de donner l'indépendance à un Groupe de "bantoustans" créés pour la commodité du régime raciste. Seul un Etat colonial peut accorder l'indépendance à certaines parcelles de son territoire.

62. Bien qu'ils ne l'aient pas fait publiquement, certains ont également mis en doute la représentativité démocratique du PAC. Vorster a interdit et le PAC et le Congrès national africain d'Afrique du Sud mais, s'il autorisait le libre exercice de la démocratie, on verrait clairement qui

représente la majorité. Finalement, il convient de rappeler que le Mozambique, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau ont atteint leurs objectifs en ayant recours à la violence. Si l'Organisation des Nations Unies les a admis en son sein, elle ne peut nier le droit des peuples à recourir à la violence pour obtenir l'indépendance.

#### *Organisation des travaux de la Commission*

63. Le PRESIDENT après avoir indiqué que tous les orateurs inscrits pour la séance ont pris la parole, rappelle qu'une soixantaine de délégations doivent encore prendre part à la discussion générale sur la question de *l'apartheid*, et il suggère qu'il n'y ait plus, à partir de la prochaine séance, qu'une seule liste d'orateurs qui prendront successivement la parole jusqu'à l'achèvement de la discussion générale.

64. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objections il considérera que la Commission accepte sa suggestion.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 heures.*

## 961<sup>e</sup> séance

Mardi 21 octobre 1975, à 10 h 45.

Président : M. Roberto MARTINEZ ORDOÑEZ (Honduras).

A/SPC/SR.961

### POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (*suite*)  
[A/10050-S/11638, A/10052-S/11641, A/10103-S/11708, A/SPC/174] :

- a) Rapport du Comité spécial contre *l'apartheid* (A/10022);
- b) Rapport du Secrétaire général (A/10281)

#### DISCUSSION GENERALE (*suite*)

1. M. BENUZZI (Italie) réaffirme que sa délégation condamne *l'apartheid* sans réserve, aussi bien dans sa théorie que dans ses pratiques.

2. L'Afrique du Sud avait promis à l'Organisation des Nations Unies de réformer le système d'*apartheid*; or l'injustice demeure une caractéristique de la vie dans ce pays et une vague de répression cruelle s'est abattue sur la population non blanche ainsi que sur les libéraux blancs. Après la manière positive dont le régime sud-africain s'était comporté à l'égard du problème de la Rhodésie du Sud, cette vague de répression a surpris et déçu.

3. Ce qui détermine la position de l'Italie vis-à-vis de *l'apartheid*, c'est son attachement aux principes constitutionnels et démocratiques, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. L'emprisonnement, en Afrique du Sud, de milliers d'êtres humains pour des raisons

politiques constitue une des tragédies de l'époque actuelle. La délégation italienne compatit avec tous les prisonniers politiques d'Afrique du Sud et d'ailleurs.

4. La délégation italienne note avec satisfaction que le Comité spécial contre *l'apartheid* s'est limité dans son rapport (A/10022) à l'examen des faits et s'est abstenu d'émettre des allégations imprécises. Cependant, la délégation italienne regrette que le rapport, où il est fait état de l'annulation d'événements sportifs en Italie auxquels des équipes sud-africaines devaient participer, ne contienne en revanche pas la moindre allusion à la fermeture récente des bureaux d'immigration du Gouvernement sud-africain à Rome et à Milan sur demande officielle du Gouvernement italien. C'est là une mesure importante, où s'exprime la décision du Gouvernement italien de décourager l'émigration italienne vers l'Afrique du Sud. Cette décision a entraîné l'arrêt total de l'émigration, à l'exception de quelques cas isolés où il s'agissait de permettre à des personnes de rejoindre leur famille.

5. C'est également avec satisfaction que la délégation italienne constate que les gouvernements aussi bien que les organisations non gouvernementales ont coopéré avec le Comité spécial contre *l'apartheid* au cours de l'année écoulée. L'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et la Communauté économique européenne en particulier ont coopéré avec le Comité spécial en lui fournissant des renseignements et des éclaircissements à

l'occasion de la visite de son président à Bruxelles en février 1975.

6. Le Gouvernement italien se conforme entièrement à l'embargo volontaire sur les armements imposé contre l'Afrique du Sud par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le Gouvernement italien espère que la pression exercée sur le Gouvernement sud-africain par la communauté internationale produira bientôt des résultats tangibles. La population blanche sud-africaine doit comprendre qu'il est dans son propre intérêt de renoncer aux pratiques de l'*apartheid*.

7. Le baron VON WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) dit que la question sud-africaine comporte trois aspects, à savoir les rapports de l'Afrique du Sud avec la Rhodésie, la prolongation de sa présence illégale en Namibie et sa politique de ségrégation raciale.

8. Depuis l'accession des anciennes colonies portugaises à l'indépendance, l'attitude de l'Afrique du Sud à l'égard de la Rhodésie s'est quelque peu modifiée. Par exemple, c'est sur les instances du premier ministre Vorster que des entretiens se sont engagés entre Ian Smith et le Conseil national africain. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne regrette l'interruption temporaire de ces négociations et il a encouragé l'Afrique du Sud à user de son influence, notamment par l'observation des sanctions économiques, pour persuader le régime Smith de relancer le dialogue.

9. Bien que la situation de la Namibie ait connu une certaine évolution au cours de l'année 1975, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne estime que la conférence constitutionnelle proposée par l'Afrique du Sud n'est pas un moyen satisfaisant de réaliser l'indépendance de la Namibie.

10. En Afrique du Sud même, il n'y a eu pour ainsi dire aucun progrès. Malgré la volonté apparente de Pretoria d'éliminer les aspects les plus choquants de ce que l'on appelle le "*petty apartheid*", sa position n'a absolument pas changé sur la question essentielle de l'octroi à la population noire du droit de participer aux décisions politiques. Au contraire, le régime s'est tenu à sa politique des "*bantoustans*", qui n'offre aucune solution réelle au problème. Le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne a profité de la récente visite à Bonn de son homologue sud-africain pour souligner que les attermoissements ne conduiraient pas à l'acceptation progressive de l'*apartheid*, mais à la radicalisation de la population noire et à l'isolement croissant de l'Afrique du Sud par rapport au reste du monde.

11. Ceux qui préconisent l'usage de la force pour répondre à l'intransigeance de l'Afrique du Sud recommandent une ligne d'action qui est non seulement dangereuse et contraire à la Charte des Nations Unies, mais également stérile, étant donné l'équilibre actuel des forces en Afrique du Sud. L'embargo économique total ne constitue pas non plus un moyen satisfaisant d'obtenir des changements internes en Afrique du Sud. En contraignant la minorité blanche à adopter une attitude de défi, un boycottage économique aurait des conséquences néfastes pour la population noire. La communauté internationale devrait au contraire encourager

le développement économique de celle-ci et renforcer sa participation à la prise des décisions politiques. C'est en restant constamment en contact avec Pretoria, et non en l'isolant, que l'on pourra lui faire comprendre que la coexistence harmonieuse avec ses voisins africains et la détente véritable ne sont possibles que si l'Afrique du Sud renonce à sa politique de ségrégation raciale. C'est pourquoi les hommes d'Etat africains qui ont tenté de surmonter l'obstacle de la méfiance ont gagné le respect et l'admiration de la délégation de la République fédérale d'Allemagne.

12. Au sujet des critiques fréquentes dont son pays est l'objet au sein de l'Organisation des Nations Unies pour les relations économiques qu'il entretient avec l'Afrique du Sud, le baron von Wechmar souligne que les échanges commerciaux sont essentiels non seulement à son propre pays, dont les ressources en matières premières sont limitées, mais aussi à la simple survie de la population mondiale sans cesse croissante. Le degré maximum de croissance n'étant possible qu'en l'absence de toute restriction aux échanges commerciaux, il convient de faire une distinction très nette entre ceux-ci et la politique. A cet égard, le représentant de la République fédérale d'Allemagne fait observer qu'un grand nombre de pays africains entretiennent, eux aussi, des relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ne sacrifie donc pas les intérêts de la population noire sud-africaine à ses propres intérêts économiques, puisque au contraire il s'est toujours efforcé d'établir un juste milieu entre les deux, afin de traduire concrètement sa désapprobation de l'*apartheid*. C'est ainsi que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, soucieux de ne pas encourager les investissements en Afrique du Sud, a expressément exclu ce pays de tous les plans mis en oeuvre pour promouvoir les investissements. A plusieurs reprises, il a exhorté celles des sociétés relevant de sa juridiction qui opèrent en Afrique du Sud de donner l'exemple en assurant une rémunération égale à tous leurs salariés noirs ou blancs. Il a également dissuadé ses ressortissants de participer à des rencontres sportives avec des équipes sud-africaines qui n'auraient pas été constituées conformément au principe olympique de non-discrimination.

13. La République fédérale a pour politique fermement établie de ne pas fournir d'armes à l'Afrique du Sud. Dès avant son admission à l'Organisation des Nations Unies, la République fédérale, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, a imposé l'embargo sur l'exportation d'équipements militaires à l'Afrique du Sud et s'est abstenue de toute coopération militaire avec ce pays. Aucun autre pays hautement industrialisé et doté d'une industrie nationale des armements ne réglemente aussi strictement que la République fédérale d'Allemagne l'exportation d'armements et d'équipements militaires.

14. Le baron von Wechmar note que malgré la conduite impeccable de son gouvernement en matière de réglementation des exportations militaires destinées à l'Afrique du Sud, certaines publications d'origine douteuse, tel le tract intitulé, *The Nuclear Conspiracy*, ont récemment contribué à répandre des bruits tendancieux, voire des contre-vérités au sujet d'une prétendue collaboration de la République fédérale d'Allemagne avec l'Afrique du Sud dans les

domaines de l'énergie nucléaire et de l'enrichissement de l'uranium. A cet égard, M. von Wechmar souligne que son pays a renoncé à la production d'armes nucléaires et qu'il a signé en 1975 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De plus, il a pour règle de n'autoriser la vente de centrales nucléaires à des pays étrangers que s'il est satisfait des garanties instituées par l'AIEA pour éviter que de telles centrales ne soient utilisées à des fins militaires. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne souligne qu'il n'existe aucune coopération entre son pays et l'Afrique du Sud dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium. S'il est vrai que la société ouest-allemande STEAG et la société sud-africaine UCOR ont réalisé une étude comparative des méthodes sud-africaine et ouest-allemande d'enrichissement de l'uranium afin d'en évaluer les avantages techniques et économiques respectifs, la société sud-africaine a conclu à la supériorité de son procédé. Le fait que le procédé ouest-allemand ne constitue pas un secret et que l'on peut en prendre connaissance dans les revues techniques suffit à prouver qu'il ne convient pas aux applications militaires.

15. Au sujet d'autres allégations, le baron von Wechmar souligne que l'appel d'offres international auquel a répondu une société ouest-allemande porte sur la fourniture d'une centrale nucléaire ordinaire, semblable à celle qui fonctionne déjà dans 15 pays. De plus, la société intéressée n'a pas encore déposé de demande de permis d'exportation auprès des autorités de la République fédérale.

16. La lutte contre l'*apartheid* est l'affaire de tous, et pas seulement des Africains. L'affrontement de pays africains et de pays d'Europe occidentale ne ferait donc que servir les intentions du Gouvernement de Pretoria. C'est pourquoi il convient de l'éviter. La délégation de la République fédérale d'Allemagne se félicite que la Commission ait déjà adopté, par consensus, deux projets de résolution relatifs respectivement aux prisonniers politiques d'Afrique du Sud et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, auquel son gouvernement apporte une contribution importante.

17. M. KAPLLANI (Albanie) déclare que le présent débat de la Commission sur la politique d'*apartheid* se découle au moment où la lutte des peuples africains contre le colonialisme entre dans une phase décisive, comme l'a récemment montré l'accession à l'indépendance des anciennes colonies portugaises. En effet, les peuples d'Afrique renforcent actuellement leur solidarité dans leur lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, l'*apartheid* et la discrimination raciale.

18. L'*apartheid* est la manifestation la plus ignoble et la plus honteuse de la discrimination raciale et de l'impérialisme esclavagiste. Malheureusement la discrimination raciale n'est pas simplement un vestige du passé, d'une époque où les colonisateurs blancs, l'épée dans une main et la croix dans l'autre, occupaient les terres d'Amérique et d'Afrique pour y établir le règne de leur "civilisation" sur les populations de couleur; la discrimination raciale continue à exister sous la forme de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Les régimes fascistes de Pretoria et de Salisbury forcent les populations autochtones d'Azanie, de Namibie et du Zimbabwe à vivre dans des conditions qui rappellent celles des camps de concentration hitlériens.

19. Les peuples du monde entier ont condamné le racisme et l'*apartheid* et l'Organisation des Nations Unies a imposé des sanctions économiques et politiques contre les régimes Vorster et Smith. A sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale a refusé les lettres de créance de la délégation sud-africaine [résolution 3206 (XXIX)]. Ces mesures montrent de quelle réprobation universelle le régime fasciste de Pretoria et sa politique d'*apartheid* sont l'objet.

20. Néanmoins le régime Vorster continue à faire fi des mesures de l'Organisation des Nations Unies et à braver l'opinion publique mondiale. Il est encouragé dans sa conduite par l'aide économique, militaire et politique qu'il reçoit des Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays du bloc agressif de l'OTAN. Ces pays ont des intérêts économiques, politiques et militaires considérables en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud, où ils exploitent à la fois les ressources naturelles abondantes et la main-d'oeuvre bon marché fournie par la population indigène. L'Afrique du Sud est pour eux une base stratégique de premier ordre sur laquelle s'appuyer pour menacer l'indépendance et la liberté des pays africains, comme l'ont montré les provocations répétées des racistes de Pretoria contre la Zambie, la République-Unie de Tanzanie et d'autres pays indépendants d'Afrique.

21. Ce n'est pas par hasard que les impérialistes des Etats-Unis, qui pratiquent la discrimination vis-à-vis des Noirs dans leur propre pays, intensifient leur collaboration avec les racistes d'Afrique du Sud; il ne faut pas s'étonner non plus des relations étroites qu'entretiennent les sionistes d'Israël avec les racistes d'Afrique du Sud.

22. Le combat que mènent les peuples d'Azanie, de Namibie et du Zimbabwe est indissociable de la lutte de tous les peuples africains pour la libération de leur territoire du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme et de l'hégémonie impérialiste. Malgré tout le machiavélisme de leur tactique de "détente" et de "dialogue", les colonialistes blancs n'abuseront que les naïfs. La politique des impérialistes, des colonialistes, des néo-colonialistes et de leurs laquais en Afrique du Sud est vouée à l'échec, face à la force irréprouvable de la lutte des peuples africains. Le Gouvernement albanais appuie et continuera à appuyer cette lutte pour la libération nationale et l'indépendance, l'élimination de l'*apartheid* et de la discrimination raciale.

23. M. KASINA (Kenya) déclare que le régime raciste en Afrique du Sud, non content de traiter par le mépris les appels lancés par l'Organisation des Nations Unies, a encore intensifié la brutalité de sa politique d'*apartheid*. Les Africains en Afrique du Sud sont soumis à toutes les formes d'oppression et de dégradation et se voient dénier les droits les plus fondamentaux. L'arrestation et la détention des adversaires de la politique d'*apartheid* continuent en vertu de la loi dite "*Sabotage Act*" et de la loi intitulée *Terrorism Act*.

24. L'effondrement du colonialisme portugais a néanmoins provoqué des changements importants en Afrique du Sud. Le régime raciste a réagi en intensifiant la répression politique, d'une part, tout en continuant systématiquement à essayer d'établir des relations amicales avec les pays africains de façon à détourner l'attention de l'opinion internationale des problèmes qui existent en Afrique du Sud

même. La délégation kényenne, pour sa part, a toujours rejeté tout dialogue avec le régime de Pretoria, car pareille démarche nuirait à la lutte du peuple africain pour l'autodétermination et impliquerait la reconnaissance du régime raciste et de sa politique monstrueuse d'*apartheid*. C'est avec la population noire majoritaire qui vit à l'intérieur de ses frontières que ce régime devrait bien plutôt entamer un dialogue.

25. Le "développement séparé" est un autre slogan du régime destiné à masquer ses intentions réelles. Il n'est pas concevable que les réserves appelées "foyers nationaux" puissent devenir un jour des pays indépendants et prospères, puisque ce sont des enclaves constituées de terres dont les Blancs ne veulent pas. De plus, la moitié de la population africaine vit hors de ces "foyers nationaux".

26. Le régime raciste a passé outre à plus de 150 résolutions de l'Organisation des Nations Unies, fort des relations commerciales, militaires, diplomatiques et culturelles qu'il entretient avec de nombreux Etats Membres. La délégation kényenne a noté que certains pays membres de l'OTAN participent à la mise en place d'un système extrêmement perfectionné de transmissions militaires, connu sous le nom de projet *Advokaat*, dont le quartier général sera établi en Afrique du Sud. La délégation kényenne en appelle à tous ces pays pour qu'ils respectent l'embargo commercial et militaire recommandé par l'Organisation des Nations Unies contre l'Afrique du Sud.

27. Etant donné que le régime sud-africain refuse systématiquement de respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci n'a d'autre choix que de maintenir et de renforcer les mesures de boycottage prononcées contre ce régime dans les domaines militaire, économique, politique, culturel et sportif. Le Conseil de sécurité devrait prendre, conformément au Chapitre VII de la Charte, des mesures pour assurer la stricte observation par tous les Etats de l'embargo sur les armements, comme l'en a prié l'Assemblée générale dans sa résolution 3324 (XXIX). La délégation kényenne appuie la recommandation du Comité spécial contenue dans le paragraphe 210 de son rapport, comme quoi l'embargo commercial devrait également s'appliquer au pétrole et à d'autres matières premières. Finalement, la communauté internationale devrait fournir toute l'aide nécessaire aux mouvements de libération d'Afrique du Sud dans leur lutte légitime contre l'oppression.

28. Mme BERMUDEZ (Cuba) dit que le trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies offre une excellente occasion de songer à l'*apartheid*, l'un des problèmes les plus persistants dans l'histoire de l'Organisation. La politique d'*apartheid* du Gouvernement raciste d'Afrique du Sud constitue non seulement un système de discrimination raciale, mais aussi une forme de colonialisme fondée sur l'oppression fasciste des Noirs par une minorité blanche qui leur refuse la jouissance des droits fondamentaux de la personne humaine et de leurs droits politiques, économiques et sociaux. Les Blancs cherchent ainsi à modifier la composition ethnique de la population autochtone et à détruire son intégrité territoriale et son héritage culturel. Cette politique empêche la population autochtone d'exploiter ses propres ressources naturelles. Elle légalise la répartition injuste des terres et fournit une

main-d'oeuvre africaine bon marché pour l'économie blanche du pays. Elle implique l'exclusion permanente de la majorité noire de toute activité politique dans le pays. Dans cette même optique, le régime de Pretoria accélère également le processus de "bantoustanisation" de manière à morceler le pays et à concentrer la plus grande partie des terres, et la plus riche, dans les mains de la minorité blanche. Dans sa résistance à une telle politique, la majorité écrasante du peuple sud-africain se heurte à une extension et à une intensification des mesures répressives, y compris les meurtres, les emprisonnements et les tortures.

29. Pretoria nourrit également des ambitions impérialistes et vise à étendre son régime fasciste à la Namibie, territoire qu'il occupe illégalement depuis des décennies. L'aide militaire fournie au régime raciste illégal de Rhodésie du Sud relève de la même politique qui reçoit un soutien économique, financier, militaire et diplomatique des Etats-Unis d'Amérique et d'autres puissances occidentales, au mépris des nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le fait que les sociétés transnationales de ces pays augmentent leurs investissements en Afrique du Sud contribue à renforcer les moyens économiques dont dispose le régime Vorster pour se livrer à la répression et à l'agression. Les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France et d'autres pays membres de l'OTAN devraient être dénoncés tout spécialement pour les apports qu'ils fournissent à l'arsenal militaire moderne de l'Afrique du Sud.

30. La situation des peuples d'Afrique australe demeure la même depuis 30 ans, malgré le rejet catégorique du racisme et de l'expansionnisme sud-africains par la grande majorité des Etats Membres de l'ONU, qui s'exprime dans de nombreuses résolutions. Bien que l'application de ces résolutions ait récemment subi un échec du fait que les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France ont opposé leur veto à une résolution du Conseil de sécurité tendant à expulser l'Afrique du Sud de l'Organisation des Nations Unies, on ne peut nier que l'équilibre des forces en Afrique ait évolué dans un sens positif. On peut en voir un témoignage dans les succès historiques remportés par les mouvements africains de libération nationale, surtout depuis la reconnaissance universelle de la légitimité de la lutte armée, la décision de l'Organisation des Nations Unies d'accorder à leurs représentants le statut d'observateur, de même que dans la libération des anciennes colonies portugaises, qui annoncent la victoire finale et inéluctable des forces de libération en Afrique du Sud et en Namibie. De surcroît, le régime de Pretoria et ses alliés impérialistes vont bientôt être totalement isolés, du fait que différents organismes internationaux et mouvements anti-*apartheid* condamnent, dans le monde entier, le système d'*apartheid* comme un crime contre l'humanité.

31. Mme Bermúdez tient néanmoins à bien préciser que l'on est arrivé à un stade particulièrement dangereux. Le régime Vorster a modifié sa stratégie et lancé une offensive diplomatique de grande envergure, marquée par des concessions apparentes qui ne modifient en rien sa doctrine raciste. L'*apartheid* représente une menace plus grave que jamais à la paix et à la sécurité internationales. Aussi, la communauté internationale ne doit-elle pas se laisser tromper par des manoeuvres de diversion, ni accepter de compromis ou prétendus dialogues avec le régime raciste. Elle doit au contraire maintenir et renforcer un boycottage

économique, politique, culturel et sportif tant que le système sud-africain n'aura pas été complètement détruit. A Cuba, les Blancs et les Noirs se sont joints à la lutte des peuples opprimés dans le monde entier, qu'ils soient sud-africain, namibien, palestinien ou portoricain, et Cuba serait heureuse d'accueillir une réunion prochaine du Comité spécial contre l'*apartheid*.

32. M. TARCICI (Yémen) dit que sa délégation déplore que le régime sud-africain persiste dans sa politique d'*apartheid*; il fait observer que son gouvernement a toujours soutenu les mesures visant à exercer une pression sur l'Afrique du Sud; à l'isoler et à la priver de son siège à l'Organisation des Nations Unies tant que le régime n'aura pas été remplacé par un gouvernement légal et représentatif. La délégation yéménite a soutenu de nombreuses résolutions contre l'*apartheid* et elle condamne tous les pays qui coopèrent encore avec le régime sud-africain. Elle félicite le Comité spécial contre l'*apartheid* des efforts constants qu'il déploie pour isoler ce régime.

33. Le représentant du Yémen souligne qu'il existe une analogie entre l'*apartheid* et le sionisme; c'est la raison pour laquelle le Comité spécial a condamné les régimes également inhumains de l'Afrique du Sud et d'Israël et dénoncé leur collaboration. Il cite la résolution 77 (XII) adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à sa douzième session ordinaire, tenue à Kampala du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août 1975, selon laquelle le régime raciste en Palestine occupée et les régimes racistes au Zimbabwe et en Afrique du Sud ont la même origine impérialiste, la même structure raciste et une politique analogue visant à la répression. M. Tarcici fait observer que la collaboration entre ces régimes racistes a été étayée par de nombreux faits, notamment dans un rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* intitulé "Evolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud<sup>1</sup>". Ce rapport mentionne expressément la coopération militaire, diplomatique, économique et culturelle entre l'Afrique du Sud et Israël. Compte tenu de l'importance des faits exposés dans ce document, la délégation yéménite exhorte tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à la majorité écrasante des Etats pour appliquer les décisions de la communauté internationale contre l'*apartheid*.

34. M. GHELEV (Bulgarie) dit qu'il est décourageant de constater que l'Organisation des Nations Unies se heurte toujours au problème du racisme en Afrique du Sud alors que depuis 30 ans on a beaucoup progressé dans d'autres domaines des relations internationales. Il est regrettable que la situation en Afrique du Sud continue de menacer la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde, malgré l'amélioration du climat international depuis cette époque de la guerre froide où les forces de l'impérialisme et de la réaction pouvaient plus facilement défier les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et s'opposer aux aspirations des peuples à l'autodétermination. Malgré la victoire des forces révolutionnaires et démocratiques en Guinée-Bissau, au Mozambique, en Angola et au Portugal, toute tentative sérieuse d'instaurer une paix durable en Afrique sera inévitablement vouée à l'échec tant qu'on laissera le Gouvernement raciste de Pretoria et le régime minoritaire illégal de Salisbury poursuivre leur

politique inhumaine de domination raciale et colonialiste. Aussi louables qu'ils soient, les efforts déployés par l'ONU pour signaler à l'attention de l'opinion publique les conditions dégradantes imposées par les régimes racistes à la population africaine et pour les condamner doivent être appuyés par des mesures concrètes propres à épauler la lutte courageuse de ce peuple opprimé.

35. A cet égard, la délégation bulgare appuie sans réserve les recommandations formulées par le Comité spécial contre l'*apartheid* au chapitre II de son excellent rapport (A/10022). Le Comité a eu parfaitement raison de rappeler la résolution 2775 F (XXVI) dans laquelle l'Assemblée générale déclarait en 1971 que la tactique actuellement appliquée par le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud, dans le cadre de sa prétendue "politique d'ouverture vers l'extérieur", tendait essentiellement à faire accepter sa politique raciale, à semer la confusion dans l'opinion publique mondiale et à empêcher la communauté internationale d'aider les mouvements de libération. La délégation bulgare s'associe entièrement à l'observation du Comité spécial qui a conclu que ce qui était vrai en 1971 demeurerait entièrement valable aujourd'hui. L'actuelle campagne de propagande lancée par l'Afrique du Sud vise à rompre son isolement et à leurrer l'opinion publique mondiale en prétendant procéder à de prétendues réformes. Cette tactique dilatoire ne saurait tromper personne, mais elle est dangereuse parce qu'elle freine les efforts déployés au niveau international en vue d'isoler le régime de Pretoria et détourne l'attention de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale de la nécessité impérieuse de renforcer l'appui moral et matériel prêté aux mouvements de libération nationale. En fait, l'isolement militaire, économique et politique du régime raciste d'Afrique du Sud par la communauté internationale reste le meilleur moyen d'aider la population sud-africaine dans sa lutte pour la liberté et doit se voir attribuer la plus haute priorité. Pour ces mêmes raisons il est extrêmement important de noter que certains Etats et certains groupes économiques continuent à entretenir et dans certains cas à intensifier leur collaboration avec le régime sud-africain. L'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer très efficacement à la lutte contre l'*apartheid* en dénonçant catégoriquement cette politique déplorable et dangereuse. Depuis des années, certains Etats ont condamné l'*apartheid* en paroles tout en continuant à coopérer en action avec le régime qui met en pratique l'*apartheid*. Cette politique doit être vigoureusement dénoncée. Les paragraphes 70 à 77 du rapport du Comité spécial méritent une attention particulière parce qu'ils soulignent l'aspect le plus dangereux de la collaboration avec l'Afrique du Sud : la collaboration dans les domaines militaire et nucléaire. Le rapport donne une preuve éclatante des véritables intentions du régime de Pretoria et des graves dangers qu'il fait peser sur la paix et la sécurité.

36. Les racistes sud-africains ont clairement démontré qu'ils sont, sur le plan idéologique et politique, les successeurs d'Hitler. Cependant, l'*apartheid* n'est pas seulement une idéologie et une politique. C'est aussi un système de ségrégation, d'oppression et d'exploitation sociale fondée sur la discrimination raciale, une forme moderne de l'esclavage sur laquelle est édifée toute la structure politique et économique de l'Afrique du Sud. C'est pourquoi il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies concentre son attention sur l'aspect le plus important du problème, à

<sup>1</sup> Document A/AC.115/L.411 du 23 juillet 1975.

repose sur l'appui politique, militaire, économique et savoir que la politique criminelle du régime sud-africain financier des forces impérialistes et des sociétés transnationales.

37. L'intransigeance avec laquelle le régime de Pretoria continue à défier l'Organisation des Nations Unies et l'opinion publique mondiale impose plus que jamais à la communauté internationale de faire preuve de détermination et d'énergie en appuyant la lutte légitime de la population sud-africaine et de ses mouvements de libération.

38. M. RITTO (Portugal) dit que la notion d'*apartheid* fait horreur à tous les hommes civilisés et note que cette politique est condamnée avec une véhémence qui s'accroît d'année en année. Quoi qu'il puisse paraître difficile, voire impossible, qu'un régime méconnaisse l'opinion mondiale, le régime sud-africain a maintenu et même renforcé sa politique d'*apartheid*.

39. La situation en Afrique du Sud a souvent été citée comme preuve de l'inefficacité de l'Organisation des Nations Unies, mais les résolutions de l'Assemblée générale indiquent que celle-ci ne s'est pas démise de son rôle et de ses responsabilités. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* décrit l'isolement croissant du régime sud-africain, dont les effets négatifs commencent à se faire sentir. Or, cet isolement n'est-il pas surtout l'oeuvre des Nations Unies ? L'accession à l'indépendance du Mozambique, et très prochainement de l'Angola, a été à juste titre signalée comme un événement positif. L'Organisation des Nations Unies a aidé à conduire ces pays à la souveraineté, et leur accession à l'indépendance devrait avoir des répercussions considérables en Afrique du Sud. Outre l'action de l'Organisation des Nations Unies, outre le courage et les sacrifices des combattants de la liberté, il faut noter qu'un facteur fondamental de la libération du Mozambique et de l'Angola a été la bonne volonté et l'enthousiasme avec lesquels les nouveaux dirigeants du Portugal ont poursuivi une politique de complète décolonisation. Ces faits récents permettent d'espérer une évolution de la situation en Afrique du Sud et le Portugal croit avoir contribué à ce processus. Aujourd'hui, il ne peut que s'associer pleinement à la condamnation véhémente de l'*apartheid*, politique que le peuple portugais juge absolument inacceptable.

40. M. EHSASSI (Iran) dit que l'Organisation des Nations Unies est tout aussi déterminée à faire évoluer la situation en Afrique du Sud que le régime sud-africain l'est à ne pas faiblir. En fait, le régime raciste d'Afrique du Sud a continué à promulguer des lois de plus en plus répressives et à priver des millions de personnes de leurs libertés fondamentales. Les dangers inhérents à la situation en Afrique du Sud sont immenses et pourtant l'Afrique du Sud a choisi de les ignorer et a refusé d'accepter ne serait-ce que les prémices d'un règlement pacifique. Tout en parlant de règlement pacifique, elle a beaucoup accéléré le rythme auquel elle accroît sa puissance militaire. Au mépris de toutes les résolutions de l'Assemblée générale, le régime a emprisonné des milliers de personnes, dont des centaines ont été arrêtées en vertu du *Terrorism Act*. La délégation iranienne condamne la politique de répression que l'Afrique du Sud persiste à appliquer et appuie sans réserve tous ceux

qui ont été emprisonnés pour avoir demandé la fin d'un régime qui empêche la majorité de la population d'exercer son droit à l'autodétermination.

41. Le Gouvernement iranien rejette la politique des "bantoustans" qui vise à perpétuer la division de la majorité opprimée de la population et sa dépendance économique totale vis-à-vis de Pretoria. Les "bantoustans" seront simplement des réservoirs de main-d'oeuvre bon marché au profit de l'économie blanche et n'apporteront aucune liberté véritable à la population noire de l'Afrique du Sud. Ce n'est que grâce à l'abrogation de lois comme le *Terrorism Act* et à l'octroi de l'autodétermination à tous les peuples d'Afrique du Sud que la paix pourra régner dans ce pays.

42. L'opposition internationale à l'*apartheid* s'est accentuée et les activités internationales contre l'*apartheid* se sont beaucoup développées au cours de l'année écoulée. Même en Afrique du Sud, de nombreux Blancs commencent à faire entendre leurs voix. En coordonnant et en inspirant la lutte, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle capital, et il faut rendre particulièrement hommage au Comité spécial contre l'*apartheid*. La délégation iranienne estime que la communauté internationale a le devoir d'éliminer la discrimination raciale en Afrique du Sud et l'Iran contribue aux divers fonds des Nations Unies créés pour aider les victimes de l'*apartheid*.

43. Le racisme n'a joué aucun rôle dans la longue histoire de l'Iran, le peuple iranien a toujours condamné la discrimination raciale et toutes les formes de dégradation de l'homme et il condamne la politique d'*apartheid* qui est aujourd'hui imposée à des millions d'êtres humains.

44. M. SENGHOR (Sénégal) fait observer que l'accueil enthousiaste que l'Organisation des Nations Unies a réservé aux quatre nouveaux Etats Membres ne lui a pas fait oublier la situation préoccupante dans la République sud-africaine. En fait, la Commission politique spéciale a l'avantage de la présence des représentants des mouvements de libération qui complètent, avec une honnêteté qui les honore, ses informations sur le système odieux qui a pour nom *apartheid*.

45. Le Sénégal se prépare à accueillir du 5 au 8 janvier 1976 à Dakar une grande conférence, la Conférence internationale sur la Namibie et les droits de l'homme, qui permettra de mieux comprendre le problème namibien et oeuvrera dans le sens d'une solution rapide et définitive du problème de la Namibie. En prenant une telle initiative, le Sénégal fait une fois de plus la preuve qu'il continue d'apporter un appui sans réserve aux mouvements de libération d'Afrique du Sud qui pourront toujours compter sur son aide et sa solidarité.

46. La prétendue politique de "détente" que proclame l'Afrique du Sud est inacceptable et elle le sera aussi longtemps que les racistes de Pretoria n'auront pas admis l'égalité des droits de tous les hommes par une déclaration dans ce sens et qu'ils n'auront pas entamé de négociations avec les mouvements de libération qui représentent indiscutablement les aspirations de la majorité de la population.

47. L'Organisation des Nations Unies se doit de révéler tous les crimes du régime de l'*apartheid*, et la délégation

sénégalaise apprécie hautement les efforts déployés par le Comité spécial contre l'*apartheid* et le rapport, excellent et objectif, qu'il a présenté sur ce sujet.

48. Le Sénégal condamne, avec le Comité spécial, les manoeuvres du régime de Pretoria qui se prépare à accorder un semblant d'indépendance au Transkei et à d'autres "bantoustans", espérant ainsi placer la communauté internationale devant le fait accompli. Le Sénégal invite tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à prendre des mesures efficaces pour déjouer ces manoeuvres qui ne trompent que ceux qui veulent bien se laisser tromper.

49. La Communauté internationale doit appuyer la lutte que l'écrasante majorité de la population sud-africaine mène pour exercer son droit à l'autodétermination. Le Sénégal attache la plus grande importance à l'application par la communauté internationale de mesures efficaces pour isoler le régime raciste d'Afrique du Sud dans les domaines militaire, économique, politique, culturel, sportif et autres. Il approuve les conclusions contenues dans le rapport du Comité spécial; il y est pris note des progrès accomplis pendant l'année écoulée en ce qui concerne l'application de l'embargo sur les armements à destination de l'Afrique du Sud et déploré que le Conseil de sécurité n'ait pris aucune mesure en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, comme l'en avait prié l'Assemblée générale dans sa résolution 3324 B (XXIX).

50. Rien ne peut s'opposer à la volonté d'un peuple décidé à recouvrer sa liberté et sa dignité. Le Sénégal est convaincu que les difficultés que connaissent les mouvements de libération ne sont que temporaires et que l'*apartheid* disparaîtra pour qu'enfin triomphe la justice dans cette partie du continent africain.

51. M. ARNELLO (Chili) fait remarquer que le point de l'ordre du jour présentement à l'examen appelle une nouvelle condamnation de la discrimination raciale et du

racisme, incarnés par la politique de l'*apartheid*. La discrimination raciale et le racisme sont étrangers aux traditions humanitaires du Chili, à sa culture et à son histoire; le Chili rejette donc catégoriquement l'*apartheid* et appuie, comme il n'a jamais cessé de le faire, la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. La délégation chilienne souhaite rendre hommage au Comité spécial contre l'*apartheid* pour son activité, qui bénéficie de son appui sans réserve.

52. La délégation chilienne considère qu'il est important de réaffirmer que les membres de la Commission ont été unanimes à rejeter entièrement la discrimination raciale et l'*apartheid*. Elle aimerait s'associer à la déclaration d'une autre délégation qui estimait que c'était une erreur que de trop insister sur les différences d'opinions à l'intérieur de la Commission. Mettre l'accent sur les différences ne peut que gêner la cause que la Commission voudrait voir triompher. Une manifestation de solidarité, au contraire, permettrait à la Commission de faire échec aux manoeuvres politiques de certains Etats qui ne voient dans l'activité de la Commission qu'un prétexte pour lancer des attaques politiques contre d'autres Etats. Pour cette raison, la délégation chilienne se refuse à répondre à certaines des attaques dont elle a été l'objet, mais elle souhaite faire remarquer que, sur les 29 pays qui ont toujours des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, un petit nombre seulement, dont le Chili, ont été mis au banc des accusés. Elle désire simplement déclarer que le Chili n'a pas d'envoyé diplomatique accrédité en Afrique du Sud et que ses relations avec ce pays demeurent inchangées depuis des années. En conclusion, le Chili appuie sans réserve les décisions prises par l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la Namibie et de la Rhodésie du Sud ainsi que contre la discrimination raciale et l'*apartheid*; c'est pourquoi il a appuyé les projets de résolution A/SPC/L.324 et A/SPC/L.325 qui ont été adoptés à la séance précédente.

*La séance est levée à 12 h 50.*

## 962<sup>e</sup> séance

Mercredi 22 octobre 1975, à 15 h 10.

Président : M. Roberto MARTINEZ ORDONEZ (Honduras).

A/SPC/SR.962

### POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite)  
[A/10050-S/11638, A/10052-S/11641, A/10103-S/11708, A/SPC/174] :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* (A/10022);
- b) Rapport du Secrétaire général (A/10281)

### DISCUSSION GENERALE (suite)

1. M. BRIGHTY (Royaume-Uni) dit qu'après avoir assisté au débat sur l'*apartheid* nul ne peut manquer d'être

impressionné par la condamnation prononcée contre cette politique par la communauté internationale. La délégation britannique a maintes fois manifesté son aversion pour ce système néfaste. C'est pourquoi M. BRIGHTY limitera ses observations à quelques points concrets.

2. Il souhaite d'abord réaffirmer que le Gouvernement du Royaume-Uni est foncièrement opposé à la politique raciale de l'Afrique du Sud. Dans leurs contacts avec les dirigeants sud-africains, les membres du Gouvernement britannique ont bien précisé que la délégation du Royaume-Uni avait voté contre la proposition d'expulser l'Afrique du Sud de l'Organisation des Nations Unies, non pas dans l'intention